

Pour un nouvel élan des Archives nationales

Audrey Azoulay, ministre de la Culture et de la communication, s'est exprimée aujourd'hui devant le comité technique ministériel pour annoncer un nouvel élan pour les Archives nationales, qui allie mémoire, patrimoine et création dans le cadre du redéploiement des Archives nationales sur les sites de Paris et de Pierrefitte-sur-Seine.

Faisant suite à la mise sous protection, en mars 2014, de deux bâtiments du site de Fontainebleau pour risque d'effondrement, la ministre a annoncé sa décision de fermer ce site et de redéployer le projet des Archives nationales sur deux sites : l'un patrimonial, au Quadrilatère Rohan Soubise à Paris, l'autre contemporain et s'inscrivant dans le Grand Paris, à Pierrefitte-sur-Seine, inauguré en 2013 par le Président de la République.

La ministre rend hommage au travail considérable mené par les agents des Archives nationales sur le site de Fontainebleau qui a permis son développement notamment en matière de gestion des archives contemporaines, d'informatisation, ou encore d'archivage électronique dès le début des années 1980. Un dispositif d'accompagnement personnalisé pour les 42 agents affectés à Fontainebleau sera mis en place, permettant à chacun de retrouver un poste correspondant à ses qualifications et à son expérience.

Ce redéploiement s'accompagnera d'un travail pour repenser les missions exercées par les Archives nationales. La ministre a chargé la directrice des Archives nationales de mener ce chantier prospectif d'organisation et de répartition des services actuellement présents à Fontainebleau sur les sites de Paris et de Pierrefitte, à travers l'élaboration d'un nouveau projet scientifique, culturel et éducatif, partagé avec l'ensemble des agents.

Les Archives nationales bénéficieront d'investissements conséquents afin de leur assurer un fonctionnement et un rayonnement à la mesure de leurs missions, tant sur le site de Pierrefitte-sur-Seine que sur le site historique de Paris.

Parallèlement, la ministre souhaite que soit lancée une stratégie nationale pour l'accès aux archives publiques à l'ère numérique. Celle-ci devra prendre en compte les enjeux de protection des données personnelles, de droit à l'information et d'égalité de tous les citoyens à l'accès à la mémoire.

Contact

Ministère de la Culture et de la Communication
Délégation à l'information et à la communication
Service de presse
01 40 15 80 05
service-presse@culture.gouv.fr